

## 2019\_CT2\_031

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence – Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires – Agrément d'acquéreur**

---

Le 27 février 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 février 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TERME Françoise

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BARRET Guy donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BOULAN Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à GACHON Loïc – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à SUSINI Jules – RAMOND Bernard donne pouvoir à MERCIER Arnaud – SLISSA Monique donne pouvoir à MANCEL Joël – TAULAN Francis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALBERT Guy – AMIEL Michel – BORELLI Christian – BOYER Raoul – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MERGER Reine – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Henri LAFON** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Développement économique et emploi

#### Zones d'activités

#### ■ Séance du 27 février 2019

05\_1\_06

#### ■ Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence – Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Agrément d'acquéreur

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de la commercialisation de la ZAC de Lenfant à Aix-en-Provence et conformément au traité de concession, la SPLA « Pays d'Aix Territoires » sollicite le Conseil de Territoire du Pays d'Aix pour donner un agrément d'acquéreur en vue de céder un lot à une entreprise sur la première tranche.

La ZAC de Lenfant, d'une superficie de 36ha est concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis février 2010 pour son aménagement et sa commercialisation. Aujourd'hui les travaux de la seconde tranche sont terminés et l'ensemble de l'opération a été commercialisée, à l'exception du dernier lot, objet du présent rapport.

La SPLA est ainsi chargée de la commercialisation des terrains en concertation avec le concédant, notamment dans le cadre des instances de suivi de la concession : comité technique et comité de pilotage. De plus, conformément à l'article 25 du traité de concession, « toutes les cessions, concession d'usage, location...seront validées par le concédant par délibération de l'autorité compétente ». Préalablement à cet agrément, le comité de pilotage de la ZAC examine et donne un avis sur chaque demande d'entreprise.

Ainsi, le comité de pilotage du 13 septembre 2018 a examiné la demande de l'entreprise suivante :

- Société MIOS SAS spécialisée dans la télégestion multi-métiers qui souhaite s'implanter sur le lot 2 d'une surface de 3 886m<sup>2</sup> au prix de 140 €HT/m<sup>2</sup> afin d'y implanter leurs nouveaux locaux.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20190227-2019\_CT2\_031-  
DE  
Date de télétransmission : 07/03/2019  
Date de réception préfecture : 07/03/2019

Cette entreprise correspondant aux critères de sélection de la ZAC, le comité a validé la cession de ce lot conformément à la grille de commercialisation de la ZAC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2009\_A221 du Conseil communautaire de la CPA du 11 décembre 2009 créant la ZAC et approuvant le bilan de la concertation ;
- La délibération n°2010\_B026 du Bureau communautaire de la CPA du 4 février 2010 confiant l'aménagement de la ZAC du Quartier de Lenfant à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
- La délibération n°2010\_A012 du Conseil communautaire de la CPA du 25 février 2010 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ;
- La délibération n°2012\_A109 du Conseil communautaire de la CPA du 12 juillet 2012 approuvant la modification du dossier de réalisation et le montant des participations aux équipements publics de la ZAC ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire développement économique, emploi et agriculture du 6 février 2019.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que le Comité de Pilotage du 13 septembre 2018 a donné un avis favorable à ce projet conformément aux critères de sélection de la ZAC du Quartier de Lenfant.

#### **Délibère**

##### **Article 1 :**

Est agréée la société MIOS SAS ou toute personne physique ou morale que cette dernière se réserve de désigner, comme acquéreur du lot 2 de la ZAC du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence au prix de 140€HT/m<sup>2</sup>.

##### **Article 2 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire et notamment les Cahier des Charges de Cession de Terrain propre à cette vente.

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence – Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires – Agrément d'acquéreur**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 04 MARS 2019

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20190227-2019\_CT2\_031-  
DE  
Date de télétransmission : 07/03/2019  
Date de réception préfecture : 07/03/2019